

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Maire	1.1	Maire	108 341	18 207	29 011
District 1	1.2	Conseiller	38 157	18 207	
District 2	1.3	Conseiller	38 157	18 207	
District 3	1.4	Conseiller	37 072	18 207	
District 4	1.5	Conseiller	39 517	18 207	
District 5	1.6	Conseiller	42 184	18 207	
District 6	1.7	Conseiller	38 157	18 207	1 250
District 7	1.8	Conseiller	38 157	18 207	
District 8	1.9	Conseiller	42 289	18 207	5 112

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).